

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4**

### **Choisy le Roi – 9 décembre 2014**

**SAISON 2014/2015**

#### **Présents :**

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, JP.DUBIER, E. TANGUY, N. HENault, JP. ALORO, A. de FABRY, F. FOCARD, C. ALBE

**Assistent :** A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

**Invité :** A. DAGORNE

**Absents excusés :** V. DELOUTRE, A. PEYTAVIN, E. MORCANT-RIQUIER, M. de KERGRET

### **1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT**

Le Président informe les membres du nouveau rôle confié à Estelle MORCANT-RIQUIER chargée de la vie fédérale et associative à la place de JP DUBIER et Alain de FABRY. A de FABRY demande si la relation avec les clubs concerne le suivi des questions sur le paiement direct assuré par JP DUBIER

Le Président expose le problème juridique de l'article 8.8 du RGEN en vigueur à ce jour concernant la limitation de participation aux matchs pour les joueuses et joueurs d'Elite ; l'analyse juridique réalisée conduit à appliquer une nouvelle règle à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

A de FABRY constate que cela revient à modifier le règlement en cours de saison ; F FOCARD pense qu'on ne puisse changer une règle en cours de saison

A DAGORNE fait l'historique de la modification de l'article 8.8 du RGEN depuis l'AG de Pleumeur-Bodou qui fait courir une réelle insécurité juridique à la FFVB au regard du mode d'adoption de la règle en vigueur par le CA en juillet dernier ; le Président ajoute que cette « mise à jour » a été proposée l'été dernier par le Secrétaire Général. F FOCARD énonce que le règlement a été validé par l'AG de la FFVB qui a eu lieu en Octobre ; il exprime ainsi qu'A de FABRY son opposition à cette modification, contraire au Règlement Intérieur

A de FABRY dénonce que le CA soit appelé à modifier le RGEN qui a été adopté par la dernière Assemblée fédérale. Du fait de l'absence à cette séance de plusieurs membres, le Président propose le déroulement d'un vote électronique des membres du CA démarrant en fin de journée jusqu'au jeudi 11 décembre à 20 heures.

Au sujet de la création de la Commission des territoires, un mémo avait été envoyé aux membres avant cette séance ; il rappelle la nécessité de réunir le CNL pour permettre la désignation des membres.

Alain de FABRY souligne que la proposition relative à la commission des territoires aurait pu faire l'objet d'une consultation du CNL.

E TANGUY souhaite rajouter une incompatibilité en interdisant qu'un Président de Commission exécutive fédérale soit membre de la Commission des territoires.

Il est admis par tous que le Président de CD membre de cette Commission ne soit pas simultanément Président de Ligue Régionale.

A de FABRY suggère que le suivi des aides aux Ligues en difficulté financière reste du ressort du Conseil d'Administration.

C. ALBE exprime être favorable à cette création mais se demande l'utilité future du CNL

Le Président ajoute que cette Commission aura besoin de créer en son sein des groupes de travail afin d'approfondir certains domaines.

E TANGUY suggère la tenue d'une réunion annuelle des Présidents de Ligue avec le Président de la FFVB.

Après échanges entre les membres, le Président décide l'organisation d'un vote électronique sur la création de la commission des territoires et sur le rôle qu'il est envisagé de confier à E MORCANT RIQUIER ; les documents de travail sur la commission des territoires et l'article 8.8 du RGEN seront joints au mail d'appel à voter ;

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 14/01/2015

Date de diffusion : 15/01/2015

Auteur : Arnaud DAGORNE

**Le vote a été ouvert à partir de mardi soir 9/12/2014 à 20 heures jusqu'au jeudi soir 11/12/2014 à 20 heures**

**1<sup>er</sup> vote : Désignation d'une responsable de la vie associative fédérale**

Le Président a proposé de désigner Madame Estelle MORCANT RIQUIER comme responsable de la vie associative fédérale et d'assurer le dialogue avec les ligues, les comités départementaux et les clubs

- favorable : [DELOUTRE - CHEBASSIER - TANGUY - HENault - PEYTAVIN - MORCANT-RIQUIER - BOUGET - ALORO](#) (8)
- abstention : [DE KERGRET - ALBE](#) (2)
- défavorable : [DUBIER - DE FABRY - FOCARD](#) (3)

La proposition est adoptée.

**2<sup>ème</sup> vote : Modification de l'article 8.8 du RGEN**

Après l'intervention d'un représentant de club en AG le 4/10 dernier sur la nouvelle réglementation limitant le droit de participer à deux matchs durant un même weekend depuis le début de la saison et après réception de plusieurs courriers à ce sujet, il est proposé que le Conseil d'Administration réforme l'article concerné, l'article 8.8 du RGEN qui a été l'objet d'une mise à jour adoptée par le CA de juillet dernier alors que cette modification relève de l'Assemblée Générale pour entrer en vigueur.

Si la proposition est adoptée, c'est le texte en vigueur en 2013/2014 qui s'appliquera à compter de la reprise des rencontres lors du weekend du 17/01/2015

En PJ du mail d'envoi pour voter se trouvait la copie des 3 textes de l'article 8 (fichiers PDF) et une note juridique sur les « mises à jour » de l'article 8 du RGEN adoptées en juillet par le CA.

- favorable : [CHEBASSIER - HENault - MORCANT-RIQUIER - ALORO - BOUGET](#) (5)
- abstention : [PEYTAVIN](#) (1)
- défavorable : [DELOUTRE - DE KERGRET - TANGUY - DUBIER - ALBE - DE FABRY - FOCARD](#) (7)

La proposition est rejetée.

**3<sup>ème</sup> vote : Création de la Commission des territoires**

A la suite de la proposition mentionnée dans le rapport moral du Président de la FFVB lors de l'AG du 4/10/2014, la création de la commission des territoires a été abordée lors du CA du 5/11 et a été remise en séance ce jour aux administrateurs présents une note présentant la proposition de composition, fonctionnement et attributions de cette nouvelle Commission (en PJ du mail)

- favorable : [DELOUTRE - DE KERGRET - CHEBASSIER - TANGUY - DUBIER - HENault - PEYTAVIN - ALBE - MORCANT-RIQUIER - BOUGET - ALORO](#) (11)
- abstention :
- défavorable : [DE FABRY - FOCARD](#) (2)

La proposition est adoptée.

Messieurs CHEBASSIER, TANGUY, DUBIER, DE FABRY FOCARD ont émis le souhait que cette commission soit pourvue de capacités décisionnaires et/ou que le CNL actuel soit concerté pour la rédaction définitive de ses attributions.

Messieurs DE FABRY, FOCARD sont défavorables aux attributions de cette commission en l'état.

Un rendez a eu lieu la semaine dernière avec la conseillère sports de l'Elysée, Nathalie IANETTA, qui s'est déclarée très intéressée par la candidature à l'Euro 2019 ; une réunion avec le CFSI aura lieu en Janvier à ce sujet  
Le Président informe les membres que la FFVB a conclu un contrat de collaboration avec Olivier Meunier afin de rechercher des partenaires et commercialiser les produits existants et à créer ;

## **2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°4 du 5 novembre 2014**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

## **3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES**

- **PV adoptés :**

- CCEE n°3 du 30/10/14 : adopté à l'unanimité
- Commission mixte CFCP n°2 du 20/10/14 : adopté à l'unanimité
- CCS n°6 du 17/11/2014 : 8 pour, 1 contre M. ALBE

- **PV présentés pour information :**

Conseil de Surveillance du 12/09/2014 et du 14/11/2014 qui valide la désignation des nouveaux membres de la CACCF ;

## **4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

*C. CHEBASSIER*

### **4.1 Finances**

C CHEBASSIER informe les membres que le budget 2015 est en préparation et sera présenté lors de la prochaine séance ; il indique que des efforts conséquents doivent être réalisés et les priorités doivent être hiérarchisées.

Le Président donne lecture du courrier reçu de F FOCARD au sujet d'engagements financiers effectués en 2014 concernant les personnels rattachés à la DTN.

F FOCARD souligne que le DTN lui refuse le contact avec les cadres techniques ;

Le Président rappelle aux membres le contexte et l'absence de dialogue avec plusieurs cadres ; il fallait mettre un terme à cette situation et sortir de la crise par un arbitrage relevant du Président.

Cyrille BOULONGNE répond que le budget a été proposé pour 2015 et qu'il revient aux élus de faire les choix définitifs ; il rétorque que la mise à l'écart du Vice-Président est totalement fautive ;

Jean Paul DUBIER regrette de ne pas avoir été associé à l'élaboration du budget de la DTN alors qu'il a participé et suivi les quatre derniers exercices.

Le Président ajoute que la réunion sur la CO avec le Ministère a été reportée au mois de Janvier ;

C. CHEBASSIER fait un point sur la dette due à la FFVB par la Ligue Rhône Alpes ; la FFVB doit 9 000 euro d'AAP que la Ligue demande de lui verser afin de faire face à ses échéances, notamment relatives aux contrats d'avenir ; elle propose de rembourser la Fédération après avoir perçu la dotation d'AAP 2014/2015 ; commente le tableau des indicateurs financiers arrêté au 31/10/2014.

C ALBE propose une expertise diligentée par la FFVB sur les comptes de la Ligue. JP DUBIER propose qu'à partir de 2015/2016, la Ligue Rhône Alpes fasse payer par ses clubs la cotisation régionale avec la licence directement à la Fédération ; cela constituerait une garantie d'apurement de la dette de la Ligue ; plusieurs membres adhèrent à cette suggestion ;

E. TANGUY déclare qu'il sera vigilant sur la décision qui sera prise par la FFVB au regard de ce qui a été appliqué à d'autres Ligues.

C CHEBASSIER présente la synthèse de la réunion informatique tenue du 3/12 :

- La feuille de match électronique fait l'objet de deux devis de prestataires : l'un d'eux a d'ores et déjà affirmé qu'il ne pourrait être prêt pour la saison prochaine alors que c'est l'objectif de mise en service pour les divisions nationales
- La dématérialisation de la prise de licences est en réflexion ; JP DUBIER précise que deux devis de prestataires ont été reçus ; il expose un calendrier en soulignant que la rapidité du choix impactera sa mise en œuvre.

## **5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU**

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité M. DESMEDT, Président de la Commission mixte CFC à partir de Janvier en remplacement de M. BARRE. Le DTN devient titulaire dans cette Commission à la place de M. BARRE.

François FOCARD réitère que l'engagement en Ligue Européenne 2015 est importante dans la perspective de la candidature à l'Euro 2019.

## **6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL**

*N. HENAUULT*

### **6.1 Communication**

Nathalie HENAUULT énonce que les supports de communication à l'attention des clubs sont disponibles sur le site Internet ;

### **6.2 Evènementiel**

N. HENAUULT informe les membres de l'arrivée le 1<sup>er</sup> décembre du Responsable évènementiel, Benjamin HARQUEVAUX

Le cahier des charges du TQCE France / Slovénie est en cours de finalisation avant envoi avant la fin de la semaine ; le cahier des charges de la Ligue Mondiale a été envoyé le 1<sup>er</sup> décembre.

## **7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE**

*JP. DUBIER*

### **7.1 Développement**

Aucune candidature reçue pour les Volleyades ; une relance vient d'être réalisée

Concernant les Aides à projets, un document présentant un comparatif et une projection pour 2014/2015 est remis en séance ; après débats entre les membres, il est décidé que le versement du montant d'incitation (3 € par licencié payant pour les Ligues qui ont accru leur nombre de licenciés et 2 € pour les Ligues qui ont connu une diminution) sera réalisé avant la fin décembre pour chaque ligue, sauf l'Auvergne, le Limousin et Rhône Alpes.

## **8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE**

*A. DE FABRY*

Suite au vote de l'AG d'octobre sur le championnat de France Vétérans, le Conseil décide la création de la licence de la catégorie Vétérans au tarif minimum de la catégorie concernée, (c'est-à-dire dans ce cas les séniors compét' lib) ; le tarif d'engagement de chaque équipe s'applique par tournoi ; la formule du tournoi est élaborée par la CCS.

Les statuts et le Règlement Intérieur de la Ligue Languedoc Roussillon ont été approuvés par la CCSR.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

C CHEBASSIER fait le compte rendu de la réunion du bureau de l'AIFVB le 8/12 auquel il a participé avec Arnaud DAGORNE ; après une présentation de chacun des membres, l'échange a porté pour renforcer la présence des anciens internationaux auprès des rendez-vous des Equipes de France aussi bien pour la mise en place d'une cérémonie de remise des maillots que l'envoi d'invitations aux matchs ; un fichier actualisé est en cours de réalisation avec l'apprenti informaticien de la FFVB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H40.

Y. BOUGET  
Président

A. DE FABRY  
Secrétaire Général